

Une deuxième raison de ce désintéressement est, à mon avis, l'absence en ce moment des longues listes de morts, blessés et disparus, publiées au cours de la dernière guerre. Voilà qui nous faisait songer et agir. Que Dieu nous en préserve toujours, mais je suis néanmoins convaincu que c'est là une des raisons de ce manque d'intérêt. Je m'efforce, en ce moment, d'étudier la situation aussi honnêtement et objectivement que possible. Voilà pour la première cause. Puis, j'accuse le Gouvernement d'avoir imposé, dans l'exposé budgétaire de 1940, des taxes excessivement lourdes et oppressives. Ces impôts ont frappé des gens qui, normalement, auraient souscrit des millions de dollars, mais qui sont maintenant affolés par la crainte de ne pouvoir acquitter d'aussi lourds impôts. Nous taxons jusqu'à la limite les personnes bien disposées. Le budget de 1940 ne tenait nullement compte de l'égalité de sacrifice et je soutiens que le Gouvernement en est seul responsable.

Puis, l'insuccès de cet emprunt de guerre s'explique encore par le fait qu'on l'a confié entièrement à l'association des courtiers en valeurs. Je ne ressens aucune animosité à l'endroit de ces messieurs, bien que parfois j'aurais aimé les voir bien loin, pour ce qui est de mes propres affaires. Ils ont vendu au public, entre 1921 et 1930, de bien piètres valeurs. La vieille maxime, "Que l'acheteur soit prudent" avait cours, je suppose, à cette époque-là comme à d'autres. Mais les emprunts de guerre ne s'obtiennent pas ainsi. Le ministre des Finances institua un comité national composé de plusieurs hommes aux noms imposants, dont certains avaient déjà un pied dans la tombe et les autres étaient absolument impotents; cependant, ce comité ne s'est jamais réuni. On forma des comités provinciaux qui ne tinrent aucune assemblée. L'un des citoyens les plus éminents de ma propre ville n'aurait été que trop heureux de contribuer au succès de cette campagne, mais il ne fut pas invité à faire partie de l'organisation.

Les organismes de ce genre ne suffisent pas. Lors du prochain emprunt, et je ne crois pas qu'il se fasse beaucoup attendre, le Gouvernement devra adopter une méthode plus efficace. Je propose au ministre d'organiser une campagne dans chaque collectivité sous la direction d'hommes absolument désintéressés. Nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre serons alors prêts à contribuer, avec la meilleure volonté du monde, au succès de cette campagne. Nous savons que l'objectif doit être atteint.

Puis, il faut tenir compte d'un autre facteur, et j'y appelle l'attention du ministre des Finances. En face du gaspillage des deniers publics, le peuple canadien en est venu à re-

[L'hon. M. Hanson.]

fuser de prêter son argent au Gouvernement. Cela a éveillé de l'opposition dans l'esprit de plusieurs personnes avec qui j'ai causé.

Prenez la construction de ces baraquements. Ils ont été érigés d'après des devis trop élevés, à mon sens. On me dit,—que le ministre rectifie mon affirmation, si elle est erronée,—qu'ils ont été établis en Angleterre. J'ai causé avec des entrepreneurs et des ingénieurs, y compris des ingénieurs de l'Etat. Ces derniers, cela va de soi, motivent les devis comportant la construction de bâtiments de haute qualité. Si l'on doit occuper ces immeubles pendant plusieurs années, il faut les construire avec soin, mais pour quelle raison recouvre-t-on les quatre murs de ces immeubles avec du bois blanchi de 2 x 10 pouces? Savez-vous ce que cela coûte? Si vous l'ignorez, adressez-vous à n'importe quel bon marchand de bois d'Ottawa et il vous dira quelle augmentation des frais entraîne le rabotage de deux faces du bois.

M. CRUICKSHANK: Puis-je poser une question à l'honorable député? Y a-t-il une différence entre le coût du bois raboté et celui du bois brut?

L'hon. M. HANSON: Assurément. Je réponds que oui.

M. CRUICKSHANK: Pas en Colombie-Britannique.

L'hon. M. HANSON: Je fais le commerce du bois de construction depuis longtemps et en grand, et je dis à l'honorable représentant que le bois blanchi est plus coûteux. Mais je ne mentionne la chose que pour les fins de ma démonstration. J'ai constaté qu'on ne peut pas faire beaucoup d'observations aux ingénieurs et j'ai un peu d'expérience à cet égard. Des ingénieurs compétents m'affirment que l'on pourrait faire construire les baraquements à l'entreprise au lieu du travail à la journée, et qu'il en résulterait une économie de 25 p. 100. Je signale le renseignement au ministre. Il lui incombe d'enrayer cette prodigalité. Les contribuables s'attendent qu'il protège la trésorerie; s'il ne le fait pas, ils ne lui fourniront pas les fonds. Cette accusation de prodigalité est sur toutes les lèvres.

Je ne donnerai à la Chambre qu'un autre exemple. Les pommes de terre arrivent aux camps en sacs de 90 livres. Ces sacs coûtent et valent 5c. pièce. Pendant longtemps, on les jetait. Ils étaient ensuite ramassés par les aides-cuisiniers et un chiffonier s'amenait et les obtenait en retour de quelques cigarettes. Il les emportait et les vendait probablement aux fournisseurs de l'Etat. Cet état de choses se prolongea assez longtemps. Je crois qu'on y a remédié. Je mentionne